



**LA CHAPELLE
SUR ERDRE**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 26
Abstentions :
Pour : 26
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 02 avril à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noelle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE

Frédéric CHATELLIER
Denis BRIANT
Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Philippe RODRIGUES
Isabelle LE HEIN
Thérèse TRESPEUCH

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Claude LEFORT, Jean-Pierre GUYONNAUD, Martin MOTTET, Oscar NAVARRO, Charlotte PERCHER, Erwan BOUVAIS, Annie LE GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER-BRAULT, Myriam BASOSILA MBEWA, Christian GUILLEMINÉAU, Bénédicte de LANTIVY, Sébastien ROUSSEL

Avait donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Claude LEFORT à Fabrice ROUSSEL, Jean-Pierre GUYONNAUD à Muriel DINTHEER, Martin MOTTET à Noelle CORNO, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY, Charlotte PERCHER à Laurent GODET

Madame Isabelle LE HEIN a été élue Secrétaire de Séance.

Soutien exceptionnel de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre au camp de Jénine - Versement d'une subvention au Comité Populaire du camp de Jénine

DL_2024_04_11

Monsieur Nozay expose :

Suite aux attaques terroristes du Hamas le 7 octobre 2023 sur le territoire israélien, des centaines de morts ont été déplorés, et des otages sont encore retenus par le Hamas.

Israël a lancé une riposte d'une ampleur disproportionnée dans la Bande de Gaza, les bombardements ont ainsi fait près de 30 000 morts à ce jour.

L'offensive de représaille israélienne ne s'est pas limitée à Gaza, l'armée mène également des raids en Cisjordanie, et notamment dans le camp de Jénine.

L'armée, accompagnée d'engins de destruction a dévasté des appartements, les rendant impropres à l'habitation, mais aussi les routes et le réseau d'évacuation des eaux pluviales et du réseau d'assainissement.

Une eau putride coule dans les ruelles boueuses et une odeur nauséabonde se dégage des rues. De nombreux habitants du camp ne dorment plus chez eux et se sont réfugiés chez des proches dans la ville de Jénine.

Le projet d'achat d'un tracteur et d'une citerne pour faciliter l'accès à l'eau des habitants du camp, et soutenu par une subvention de Nantes Métropole en 2023 est suspendu actuellement.

L'association AFPS 44 (France Palestine Solidarité 44) et la Ville de La Chapelle-sur-Erdre soutiennent les actions de deux structures dans le camp : le centre Al Jalil, qui travaille sur le handicap et la maison chaleureuse qui accueille les enfants sur les aspects scolaire, éducatif et psychologique. Compte tenu de la situation humanitaire catastrophique, le maintien de l'activité de ces deux structures est d'autant plus nécessaire.

Aussi la Ville souhaite-t-elle apporter son soutien aux victimes de ce terrible conflit en versant une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au Comité Populaire du camp de Jénine, en lui demandant de flécher cette aide financière en direction de ces deux structures (750 € pour chaque structure).

Une provision pour subvention pour catastrophes naturelles et crises humanitaires d'un montant de 1 500 € a été voté en Conseil Municipal du 05 février 2024.

Les fonds seront versés directement sur le compte bancaire du Comité Populaire du camp de Jénine.

Vu l'avis de la Commission Animation réunie le 20 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1. D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle au Comité populaire du camp de Jénine pour un montant de 1 500 € (mandatée sur le compte budgétaire CULT – 048 – 6574831) ;**

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance

ISABELLE LE HEIN



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL

